



Commission paritaire nationale des SAENES Séance du mardi 21 juin 2016

CAPN compétente pour les personnels des collectivités d'Outre-mer, de Mayotte et des établissements publics nationaux

L'ordre du jour de cette CAPN traitait des suites du mouvement national de mars dernier, des tableaux d'avancement d'accès à la classe supérieure et à la classe exceptionnelle, de la liste d'aptitude d'accès au corps des SAENES et des titularisations. Enfin a été accordé un accueil en détachement.

Les thèmes abordés en début de CAPN ont été les suivants :

La requalification des emplois de C en B : il nous a été précisé qu'un bilan sera fait des 2 années écoulées lors de la prochaine CAPN du mois d'octobre 2016.

L'accord PPCR : La nouvelle grille indiciaire de la catégorie B sera effective sur le salaire de juin avec effet rétroactif à janvier 2016 et aura un effet neutre en termes de rémunération, étant donné que les 6 points d'indice ajoutés seront retirés de la rémunération indemnitaire, l'IFSE mensuelle. La disparition des mois de réduction d'ancienneté, dès 2016 pour la catégorie B, fait suite à la mise en place du nouveau cadencement de l'avancement d'échelon et de la revalorisation des grilles indiciaires des trois grades.

Les ajustements du mouvement 2016

Des annulations de demande de mutation ont donné lieu à quatre nouvelles mutations inter académiques.

Les titularisations et détachements

La CAPN a émis un avis favorable unanime à la titularisation de 7 collègues :

- DAROUACHI Dassami - LP de Kahani – Mayotte ;
- DOOM Tuari - Vice rectorat de Polynésie française ;
- FOIMAPAFISI Didier - CLG Sisia - Wallis et Futuna ;
- GILLE Amandine - École supérieur du professorat et de l'éducation de Polynésie française ;
- MIKIDADI Farima - Vice-rectorat de Mayotte ;
- SIBOMANA David – CIEP ;
- TEAHUI Raiatua - CLG de Hao - Polynésie française.

Une titularisation sera examinée à la prochaine CAPN. Nous contacter pour connaître précisément la date d'effet.

Une demande de détachement a été acceptée.

Les tableaux d'avancement

Le tableau d'avancement de grade à la classe supérieure des SAENES :

5 possibilités à répartir sur 90 agents promouvables, dont 40 agents proposés par leur hiérarchie, 29 en COM et 11 en établissements nationaux. Le changement de grade prend effet au 1er septembre 2016.

De très nombreux collègues bénéficiaient d'un avis hiérarchiques très favorable, et, compte-tenu du trop faible nombre de possibilités à repartir, tous n'ont pu être satisfaits. Vos représentants SNASUB-FSU ont souhaité départager les collègues promouvables proposés par leur hiérarchie à l'aide de critères objectifs, au nom du droit à la carrière : l'ancienneté de grade et l'ancienneté générale de service tout en respectant un équilibre entre les COM et les établissements publics, soient 3 pour les COM et 2 pour les EPN.

La liste retenue par l'administration est la suivante :

- Mme VAISALA Marie-Paule – Vice rectorat - Wallis et Futuna ;
- Mme LEDET Coralie – CLG de M'tsangamouji – Mayotte ;



- Mme VACHER Lucie – LG La Pérouse de Nouméa - Nouvelle-Calédonie ;
- Mme VERDIER Sylvie – CNOUS ;
- Mme GIRARD Jacqueline – Service de l'éducation nationale - Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le tableau d'avancement de grade à la classe exceptionnelle des SAENES : 2 possibilités pour 43 promouvables et 22 personnels proposés, 16 en COM et 6 en établissements nationaux. Le changement de grade prendra effet au 1er septembre 2016.

La liste retenue par l'administration :

- Mme QUITTARD Françoise – CIEP ;
- M. REDOUTEY Valère – CLG de Majicavo – MAYOTTE.

Nos propositions étaient établies selon les mêmes critères que pour la classe supérieure.

La liste d'aptitude d'accès au corps des SAENES : 4 possibilités

511 ADJAENES étaient promouvables. Sur les 89 qui ont présenté un dossier, 50 ont été proposés, 34 en COM et 16 en établissements nationaux.

Nos propositions étaient établies, là encore, pour départager des candidatures dont le mérite était jugé égal, en fonction de l'ancienneté générale de service. Nous avons également insisté sur la nécessité de mettre en œuvre la politique de requalification pour les personnels des COM, de Mayotte et des EPN.

La liste d'aptitude retenue par l'administration :

- M. ABRANTES Rito – LP de Kaweni – Mayotte ;
- M. MACINA Michel – ONISEP ;
- Mme SERRE Lucie – CEREQ ;
- M. THUNOT Rainui – CLG Faaroa – Uturoa – Polynésie française

L'administration a reçu nos propositions avec attention, aussi bien pour la liste d'aptitude que pour les tableaux d'avancement.

Nous nous sommes abstenus lors des votes portant sur la liste d'aptitude et les tableaux d'avancement. Non pour nous opposer aux promotions finalement retenues par l'administration mais pour manifester notre désaccord quant aux critères retenus par elle (voire par d'autres organisations syndicales !).

En effet, nous estimons que l'application des critères de promotion retenus par l'administration n'est pas suffisamment objective. Comme tous les dossiers proposés sont excellents, les appréciations littérales des comptes rendus d'entretien aussi, nous sommes intervenus pour rappeler notre attachement à des éléments concrets et tangibles qui permettent de rendre compte d'une carrière et notamment de sa diversité. De plus, nous revendiquons aussi le droit à la carrière, le droit à un avancement de grade ou bien à une promotion de corps.

Pour cela, il faut continuer à faire reconnaître les différentes anciennetés des agents (de grade, de corps, de services publics) comme des éléments de carrière importants leur permettant d'accéder aux promotions.

De ce point de vue, nous déplorons l'absence de barèmes. **Ils pourraient mieux nous aider à « départager » les agents proposés par leur hiérarchie, en prenant en compte leur carrière, pour faire justement respecter ce droit à la carrière.**

Les commissaires paritaires SAENES du SNASUB-FSU,

Carole WURTZ : carole.wurtz2@gmail.com

Sébastien POUPET : sebastien.poupet@ac-lyon.fr

Philippe LALOUETTE : philippe.lalouette@ac-amiens.fr